

PROGRAMME SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EDITION 2008

Appel à Projets

FORMES ET MUTATIONS DE LA COMMUNICATION : PROCESSUS, COMPETENCES, USAGES

Date limite d'envoi des projets de recherche
07/04/08 à 16h (*heure limite pour le dossier électronique*)

La mise en œuvre de l'appel à projets est réalisée par l'ENS LSH, qui a été mandaté par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers d'aide.

CLOTURE DE L'APPEL A PROJETS

DATE LIMITE D'ENVOI DES PROJETS

SOUS FORME ELECTRONIQUE (DOCUMENTS DE SOUMISSION A ET B)
07/04/08 impérativement avant 16H (heure de Paris) à l'adresse

communication-anr@ens-lsh.fr

ET

DATE LIMITE D'ENVOI DU DOCUMENT DE SOUMISSION A

SOUS FORME PAPIER, SIGNE PAR TOUS LES PARTENAIRES

07/04/08 à minuit cachet de la poste faisant foi, à l'adresse

*ENS LSH
Programme ANR Communication
15, Parvis René Descartes
BP 7000 69342 Lyon cedex 07*

CONTACTS

CORRESPONDANTS

scientifique

Pierre-Olivier Pin

pierre-olivier.pin@agencerecherche.fr

administratif et financier

Carine Sevestre

communication-anr@ens-lsh.fr

04 37 37 63 75

RESPONSABLE DE PROGRAMME ANR

Jean-Michel Roddaz

RECOMMANDATIONS

- Lire attentivement l'ensemble du présent document, **et en particulier le § 4.1 relatif aux critères d'éligibilité**, ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR, avant de déposer un projet de recherche ;
- Ne pas attendre la date limite d'envoi des projets pour la soumission de leur projet par voie électronique (attention : le respect de l'heure limite de soumission est impératif) ;
- Consulter régulièrement le site internet dédié au programme http://unitesupportanr.ens-lsh.fr/00424961/0/fiche_pagelibre/&RH=ANR&RF=ANR qui comporte des informations actualisées concernant son déroulement (glossaire, FAQ...), ou le site internet de l'ANR <http://www.agence-nationale-recherche.fr> ;
- Contacter, si besoin, l'unité support de l'ANR, par courrier électronique, à l'adresse mentionnée plus haut.

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS	5
2. CHAMP DE L'APPEL A PROJETS	6
3. AXES THEMATIQUES POSSIBLES	7
3.1. ÉPISTEMOLOGIE DE LA COMMUNICATION	
3.2. GENESE ET EVOLUTIONS DES COMPETENCES EN COMMUNICATION	
3.3. INTERACTION, CONVERSATIONS, RENCONTRE, RELATIONS, RESEAUX	
3.4. ESPACES PUBLICS, CITOYENNETE, MEDIAS	
3.5. ENVIRONNEMENT, ESPACE, MOBILITES	
3.6. PRODUCTIONS, ORGANISATIONS, METIERS	
4. CRITERES DELIGIBILITE ET D'EVALUATION	26
4.1. CRITERES D'ELIGIBILITE	
4.2. CRITERES D'EVALUATION	
5. DISPOSITIONS RELATIVES AU FINANCEMENT	28
6. POLES DE COMPETITIVITE	30
7. MODALITES DE SOUMISSION	31
ANNEXES	
1. PROCEDURE DE SELECTION	32
2. DEFINITIONS	33
3. ACCORDS DE <i>CONSORTIUM</i> POUR LES PROJETS PARTENARIAUX ORGANISME DE RECHERCHE/ENTREPRISE	35

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

CONTEXTE

La communication est un objet d'enquête scientifique ouvert aux investigations de très nombreuses disciplines. Son étude a été renouvelée, ces dernières décennies, par les recherches en éthologie, par l'étude du dialogue homme-machine, par celle de la pragmatique linguistique, de la sémiologie, de la philosophie du langage, par l'émergence de nouvelles approches de l'information et de l'intentionnalité en sciences cognitives et par l'apparition de problématiques inédites pour l'étude des conditions d'usage des artefacts, comme celle de l'ethnographie cognitive.

Dans le domaine de la communication sociale, un renouvellement similaire est en cours qu'il convient de stimuler et de structurer. Il a été induit par les transformations importantes que connaît la communication dans les sociétés contemporaines, tant dans ses modalités, ses médiations, ses supports socio-économico-techniques, que dans son mode d'implication dans les différentes activités sociales ou dans son articulation avec les autres sphères de la vie sociale. Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) a modifié et complexifié l'environnement des échanges et des pratiques, fait naître de nouveaux modes d'interpénétration des objets, des artefacts et des activités, transformé l'expérience de l'espace et du temps, diversifié les formes et les ressources de l'interaction, reconfiguré les processus de la production sociale des connaissances, les espaces de communication et les possibilités de rencontre.

OBJECTIFS ET ATTENDUS SCIENTIFIQUES

Cet appel à projets vise à préciser et hiérarchiser les questions qui semblent les plus novatrices sur le plan théorique ou empirique et les plus significatives. Il s'agit aussi de soutenir les projets ouverts sur une dimension internationale que ce soit à travers des objets de recherche partagés, l'instauration d'un dialogue ou l'ambition de collaborer avec différentes communautés ou que ce soit par un effort marqué de valorisation sur la scène mondiale.

2. CHAMP DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets concerne l'analyse des permanences, des évolutions et des transformations que subissent les situations de communication (de face à face ou médiées), ainsi que leurs supports ou leur contexte culturel, social, économique et technique. Il importe tout particulièrement de redonner une profondeur historique à l'étude des formes, modes et processus de la communication et à celle de son pouvoir de structuration du lien social et des conditions de la vie sociale.

A l'heure où la communication est très souvent associée aux technologies et plus particulièrement à l'internet et à l'informatique, cet appel à projets souhaite souligner l'intérêt des travaux qui portent sur des médias plus traditionnels (presse, radio, télévision, etc.) ou sur des situations d'interaction non médiées.

Les différentes disciplines des sciences humaines et sociales sont concernées : anthropologie, ethnologie, droit, économie, épistémologie, ergonomie, géographie, histoire, linguistique, philosophie, psychologie, science politique, sociologie, information et communication, etc.

Les projets de recherche impliquant la constitution, l'enrichissement, la valorisation de corpus portant sur des thématiques relevant de l'appel à projets « Formes et mutations de la communication : processus, compétences, usages » sont éligibles¹.

¹ Les projets de recherche, impliquant la constitution, l'enrichissement, la valorisation de corpus, devront veiller : à développer une véritable recherche autour des corpus mis à disposition ; à préciser le contenu des documents et justifier les choix opérés sur le plan qualitatif et quantitatif en indiquant les méthodes mises en œuvre pour réaliser une analyse critique des sources et assurer leur représentativité ; à spécifier les conditions de mise à disposition des ressources produites auprès de la communauté scientifique et de pérennisation de leur archivage.

3. AXES THEMATIQUES POSSIBLES

3.1. EPISTEMOLOGIE DE LA COMMUNICATION

A quelles conditions la communication est-elle devenue un objet scientifique à part entière ? Dans la tradition philosophique elle intervient d'abord comme une valeur, celle qui décrit le mode de relation idéal que peuvent nouer les hommes entre eux, avec la nature ou avec les dieux. Cette tradition trouve-t-elle encore des prolongements aujourd'hui ? Les enquêtes sur l'intersubjectivité et sur l'espace public, associées à la philosophie des Lumières et à l'œuvre de Habermas, ont-elles une postérité ? La communication fut érigée en véritable paradigme, censé résoudre les difficultés des philosophies de la conscience issues du cartésianisme et qui furent confrontées à l'impossibilité de déduire l'existence d'autrui. Reste que, dans le contexte de la philosophie, elle n'acquiert pas le statut d'objet scientifique observable, quantifiable, modélisable, évaluable... La philosophie de la communication se limite à instaurer la relation comme ontologiquement première, contre le privilège accordé par les philosophes de la conscience aux termes mis en relation (le sujet, l'objet).

C'est la cybernétique et les chercheurs regroupés autour de Norbert Wiener, dans les années 1940, qui ont promu la communication à la dignité d'objet de science, au prix d'une certaine confusion avec le concept d'information, confusion dont les effets de brouillage justifient la vigilance critique. Avant même la constitution de la cybernétique, une succession d'inventions techniques avait invité à réfléchir sur la transmission des messages, requise par la mise en communication : on comptera parmi ces inventions, qui ont déjà largement sollicité les historiens, le télégraphe, le câble sous-marin, le téléphone, le phonographe, le cinéma, la radio, la télévision... Quelle serait aujourd'hui l'histoire à retracer pour mettre en perspective la notion de communication telle qu'elle est impliquée dans les TIC ?

Côté sciences humaines et sociales, la communication est aussi devenue un objet d'investigation à part entière dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle. La sociolinguistique et la sociologie, l'ethnographie de la communication et les analyses de la conversation, la pragmatique du langage et l'étude de l'«ordre de l'interaction» ont exploré la pluridimensionnalité et l'intermodalité des échanges verbaux et non verbaux : leur ritualisation, l'imbrication des gestes et des paroles, la médiation du corps et de l'environnement, l'attention conjointe, les conventions de contextualisation, les inférences conversationnelles, les activités et procédés de cadrage, l'articulation des compétences cognitives et des contraintes à la fois rituelles et systémiques, etc. La plupart de ces thèmes ont été traités à partir de l'observation et de l'analyse d'échanges en face à face, de communications en contexte institutionnel ou de conversations téléphoniques. Les descriptions et les modèles que ces recherches ont élaborés sont-ils généralisables ? Valent-ils pour les nouvelles formes de communication générées par les TIC, ou encore pour les échanges qui ont lieu dans des sociétés et des cultures autre que celles des pays occidentaux ?

Evolutions des modèles et des cadres théoriques

La compréhension de la communication humaine a bénéficié de l'émergence de nouvelles problématiques dans des champs de recherche tels que l'étude des performances cognitives des bébés, de la communication animale, du dialogue homme-machine, de la « cognition distribuée », des conditions d'usage des artefacts, des dimensions écologiques de la perception et de la signification, etc. Peut-on aujourd'hui dresser le bilan critique de ces recherches, en cherchant à mettre en évidence les déplacements qu'elles ont induits dans la manière de considérer la communication humaine et sa médiation par le langage ?

Différents modèles de la communication sont aujourd'hui proposés. La plupart d'entre eux conçoivent la communication comme une transmission d'information à l'aide d'indices, de signes ou de signaux. Sans doute pour mieux la réserver à l'humain, certains soulignent le caractère intentionnel de cette transmission : celle-ci viserait à modifier les dispositions ou les comportements d'un récepteur. Dans cette approche, on est conduit à supposer une double capacité : celle qu'a l'émetteur de comprendre les conditions d'intelligibilité de son message ; celle qu'a le récepteur d'inférer le contenu du message, notamment à partir des circonstances de l'énonciation. Il semblerait que cette double capacité manque aux animaux, de même que leur ferait défaut la capacité de produire une infinité de messages à l'aide de leurs systèmes de signaux, ou encore d'inventer des signaux nouveaux.

Plus récents sont les modèles qui s'aventurent à aborder l'étude de la communication selon une approche holistique ou « écologique ». Ceux-ci l'envisagent parfois comme un mode particulier d'association, ou comme une mise en forme conjointe d'expériences, dont font partie non seulement la transmission d'informations, mais aussi la perception plus ou moins directe, et plus ou moins commune, d'événements et de significations. Selon ces modèles, la communication consisterait à rendre commun quelque chose qui a été sélectionné ou singularisé, à prendre part ensemble à des significations, à l'aide de différents matériaux utilisés comme médias, chacun ayant son propre potentiel d'expression et d'implication.

Dans une telle perspective, l'art représenterait non seulement une des formes de la communication, mais en quelque sorte sa forme la plus élaborée. L'analyse de l'expérience esthétique et de la forme de perception qui lui est propre, serait ainsi une médiation importante de la compréhension de la communication humaine. Les modes spécifiques d'association et les formes conjointes d'expérience mobilisées dans les phénomènes de croyances, de mémoire, de rituels, de transmission de la tradition méritent aussi d'être analysés.

Plusieurs questions peuvent être posées à propos de ces modèles. Quels sont leurs principaux présupposés, les transferts de concepts qu'ils opèrent et la philosophie qu'ils véhiculent ? Comment les évaluer au regard de leur capacité à rendre compte du caractère social et culturel de la communication humaine, et de sa spécificité par rapport à la communication dans les sociétés animales ? Ne pourrait-on à propos de leur opposition, questionner par exemple l'actualité de cette autre opposition, canonique dans le champ des sciences sociales, entre individualisme méthodologique et approche holistique ? Sachant que leur objectif commun est de rendre compte du mode de relation

qui constitue le social, quels outils conceptuels, théoriques, méthodologiques paraîtront les plus appropriés pour rendre compte de la communication sociale ? Comment celle-ci génère-t-elle les dispositifs socio-techniques les plus propices à sa sauvegarde ? En quoi, la médiation des technologies d'information et de communication modifie-t-elle la manière dont on se représente la sphère publique ?

Communication et sujet

La communication joue un rôle déterminant dans la constitution du sujet et de la pensée. En quoi les usages des TIC et le développement des industries de la communication ont-ils modifié la façon dont les individus assument leur identité subjective et s'inscrivent dans le registre de la reconnaissance réciproque qui caractérise le social ? En quoi modifient-elles les conditions d'expression de la parole et de la pensée ? Comment leur développement s'articule-t-il avec les transformations du rapport de l'individu à soi-même ?

L'analyse des effets des TIC sur les opérations cognitives des sujets (imagination, jugement, mémoire, attention, perception, esprit critique...) mériterait d'être développée. Vont-elles jusqu'à modifier les conditions d'exercice de la rationalité et de la liberté ? Quelles conséquences ont-elles sur la perception du temps et sur la structuration de l'expérience ? Sont-elles à l'origine de nouvelles formes d'excès, de consommations addictives, voire de pathologies inédites ? La transformation des régimes de l'imaginaire (la confusion du possible, de l'irréel, du virtuel...) met-elle en cause les définitions traditionnelles de la réalité ?

Épistémologie sociale : cadrage de l'information et production de connaissances

L'analyse des processus sociaux de création de connaissances élargit la recherche au-delà de la seule question de la représentation : avec de nouveaux concepts, de nouvelles catégories et de nouveaux noms, de nouveaux objets viennent au monde et prennent corps, notamment quand ils sont pris en charge par des dispositifs et des institutions, se mettent à fonctionner dans des lieux spécialisés, donnent lieu à des pratiques, etc.

Deux aspects peuvent notamment retenir l'attention. Le premier concerne le formatage de l'information disponible dans une collectivité, qui contribue à structurer la connaissance commune ainsi qu'une partie de la perception et de l'évaluation par chacun des situations. Cet intitulé recouvre cependant des réalités très différentes. Il y a bien sûr les dispositifs de mise en forme éditoriale de l'information effectuée par les médias : de la dépêche au compte-rendu d'enquête... Qu'est-ce qui préside aux variations de ces mises en formes et de leurs modes de réception ? Mais il y a aussi le formatage de l'information (statistiques, indicateurs, analyses de situations, etc.) qui sert de base aux choix collectifs, à l'action publique et à la connaissance commune du monde social. De nombreuses recherches ont déjà été faites sur la construction des statistiques, l'élaboration de catégories cognitives et la définition de conventions d'équivalence (souvent invisibles). En revanche, les orientations normatives (morales, politiques, sociales) implicites d'un tel formatage ont été trop peu étudiées. Ce formatage de l'information produit simultanément de la visibilité et de l'invisibilité sociales, dont les articulations mériteraient examen.

Le second aspect concerne la manière dont les différents espaces de communication (de la république des lettres aux échanges électroniques) sont associés à des modalités

caractéristiques de construction sociale des connaissances. Quelles sont leurs propriétés caractéristiques ? Quels sont les effets en matière de production de connaissances, de fixation des croyances, de transformation des savoirs, de déplacement de la figure de l'auteur, d'engagement de groupe par rapport à des idées, et de possibilités de débats contradictoires ?

Plus largement, comment les différentes formes de communication et les technologies de l'information et de la communication contribuent-elle à modifier les modes de production des savoirs scientifiques, suivant les disciplines (méthodes de calcul, utilisation de grands corpus, écriture collaborative, mode d'évaluation de la production scientifique et de la diffusion des connaissances, etc.) ? A quelle forme de coopération et de délibération donnent-elles lieu ? En quoi redéfinissent-elles les formes de l'expertise et de l'autorité des savoirs produits ? Assiste-t-on à l'émergence de nouvelles formes de légitimation ou de délégitimation des savoirs, des croyances, des informations ?

Des recherches expérimentales, dans les domaines de la résolution des problèmes et de la prise de décisions à plusieurs, sur les logiques multi agents, sur l'argumentation dialoguée et distribuée, ouvrent de nouvelles perspectives sur le fonctionnement de l'appareil psychique. D'autres, pourraient porter sur la « réalité augmentée ».

3.2. GENESE ET EVOLUTIONS DES COMPETENCES EN COMMUNICATION

La communication mobilise l'ensemble des systèmes sensoriels et repose sur des processus et des médiations complexes. La compréhension des dynamiques d'apprentissage peut s'appuyer sur l'étude du rôle des dispositifs (notamment techniques), des conventions comme des ressources culturelles et sociales des individus, des inscriptions dans des réseaux sociaux. Les formes d'expression (non-verbal, langage, écriture, lecture...), les usages des différents moyens, les savoir-faire et les processus cognitifs mobilisés peuvent être explorés dans des situations avec ou sans médiations techniques.

Apprentissage des compétences en communication

La communication est un aspect fondamental du comportement humain qui mobilise l'ensemble des systèmes sensoriels, le langage, la mémoire, et repose sur des processus et des médiations complexes. L'apprentissage des dispositifs et des conventions communicationnelles est fortement corrélé aux ressources culturelles et sociales des individus ainsi qu'à leur capacité à maîtriser le fonctionnement des réseaux sociaux complexes. Les questions d'inégalités sociales devant les apprentissages devraient être étudiées à travers l'articulation entre situations de communication en face à face et situations de communication médiatisées.

Sur quels pré-requis reposent ces différents apprentissages ? Quelles sont les compétences communicationnelles et plus généralement interactionnelles (par exemple le sens de la processualité) qui sont mobilisées suivant les situations ? Quelle part jouent les règles de civilité dans la stabilisation de ces compétences et comment se modulent-elles suivant les différents milieux sociaux et culturels ? Quels sont les effets des variables sociologiques (dispositions, générations, catégories socio-professionnelles, genre, capital social et culturel...) ? Quelles sont leurs caractéristiques formelles, leurs ontogenèses, les seuils jalonnant leur développement, leurs ramifications et les obstacles qui obèrent leur expression ? Quelles sont les étapes de ces apprentissages, comment peut-on les accompagner et les promouvoir ? Quelle est la part de la posture de l'apprenant (Cf. le rôle de l'attention flottante dans les collectifs d'activité) ? Quelle est la part de la communication intentionnelle dans la saisie d'un signe par l'apprenant ? En quoi les possibilités d'accéder à une information concurrente de celle qui est diffusée dans le système scolaire transforment-elles les conditions de l'enseignement ?

Les outils numériques, de l'ordinateur au téléphone mobile, permettent d'obtenir des informations selon des modalités inédites : interrogation de moteurs de recherche, navigation hypertextuelle, voire dialogue en langage naturel avec la machine. Leur usage requiert l'apprentissage de dispositifs, la maîtrise de systèmes de codes et de symboles, voire l'apprentissage de nouvelles conventions communicatives, par exemple dans le cas du courrier ou des forums électroniques. Quelles sont les bases cognitives de ces activités ? Comment peut-on redéfinir les compétences nécessaires dans de tels environnements ? Les conduites d'interrogation de systèmes d'informations ont été assez peu examinées d'un point de vue psychologique. Quels déterminants conduisent à l'expression d'une requête particulière dans un contexte donné ? Sur quoi reposent l'orientation et la navigation dans les environnements hypertextuels ? Quels sont les repères sur lesquels s'appuient les agents pour construire des parcours de connaissance ? Il conviendrait également de s'interroger sur les croyances et les valeurs

qui déterminent le choix de telle ou telle source d'information, comme sur les repères mobilisés par les utilisateurs pour vérifier l'information ?

L'image mérite un intérêt particulier. Nous disposons de peu de connaissances sur les capacités cognitives de traitement des images et de leur succession, aux différents âges de la vie et notamment chez les très jeunes enfants. A partir de quel âge la fréquence critique de fusion est-elle comparable à celle de l'adulte ? A partir de quel âge l'enfant peut-il, par exemple, identifier un même personnage vu sous différents angles, dans un contexte complexe et avec des changements rapides, condition préalable à la compréhension de la dynamique d'une action ? Quel niveau de complexité d'une histoire peut être compris et à quel âge quand la source principale d'information est la séquence des images ? Parmi les moyens qu'utilisent le bébé ou le jeune enfant pour connaître son environnement et, par exemple, différencier les êtres humains des objets, la vision fournit des indices liés aux caractéristiques du mouvement. Le rôle des autres modalités sensorielles, qui sont pourtant des sources d'information puissantes, est encore peu connu.

Compétences, interactions, cognition

Si le prototype de l'interaction est la situation de face-à-face dans laquelle « les indices de la valeur sociale de chacun et les évaluations mutuelles sont transmis au moyen de messages très discrets, qui n'en sont pas moins perçus comme tels » (Goffman), quel est le statut spécifique de l'interaction médiatisée par les technologies de l'information et de la communication ? Ces dernières parfois enrichissent (par exemple, à travers l'augmentation des compétences cognitives et communicationnelle des participants à l'interaction, les usages du portable dans l'aide au déplacement des personnes aveugles) et parfois appauvrissent (suppression de canaux sensoriels) l'interaction naturelle. Ainsi, plus généralement, la hiérarchisation des différentes fonctions cognitives allouées à une activité mériterait des études renouvelées suivant les types de communication. Quelle distribution s'opère, par exemple, entre les tâches de mémoire et les tâches d'organisation de l'information ? D'autres compétences cognitives sont-elles mobilisées ?

Les concepts de cognition située, de cognition distribuée, de couplage, d'émergence, etc., montrent la vitalité des travaux actuellement consacrés à l'interaction, comme, par exemple, les recherches observationnelles, les travaux sur la circulation de l'information et l'élaboration collective des cognitions dans les salles de contrôle de la navigation aérienne, ceux sur la « mémoire » du cockpit, ou sur la cognition incarnée. Outre leur intérêt théorique, ces travaux peuvent avoir des retombées pratiques en matière, par exemple, de conception de prothèses cognitives, d'étayage environnemental des cognitions, etc.

Des techniques mises en forme par les usages

De nombreuses technologies ont un usage différent de celui qui est imaginé lors de la conception, voire qui disparaissent. La réception des technologies ne peut être explorée seulement en terme d'adaptation et d'apprentissage. Elle doit également prendre en considération les détournements d'usage, les combinaisons d'usages, autant de situations qui peuvent à leur tour entraîner de nouvelles conceptions.

Évolution des formes de communication : écrit, lecture, expression, etc.

Comment s'articulent les nouvelles compétences communicationnelles et les savoir-faire plus traditionnels liés aux usages et à la maîtrise de l'écrit, mais aussi aux pratiques lectorales ? Parmi les nombreuses perspectives ouvertes on peut évoquer les questions suivantes :

- Quelle est aujourd'hui la place de l'écrit dans les rapports sociaux et particulièrement de travail ? Quelles compétences rédactionnelles sont mobilisées ?
- Comment s'articule la tension entre de nouveaux usages de l'écrit développés sur les supports électroniques (chats, MSN, blogs, textos) et les exigences scolaires et professionnelles traditionnelles ? Comment l'écran, avec ses multiples fenêtres et menus, affecte-t-il les pratiques de lecture ?

Quels sont les effets des nouvelles formes d'expression personnelle par l'écrit : en terme de développement de l'offre de textes et manuscrits aux éditeurs, d'écriture collaborative, de listes de discussions, d'alimentation de sites web par des fans ou des personnes mobilisées par une cause ? Quels sont les effets culturels de la non localisation de l'auteur du texte par rapport à notre tradition écrite ? Quelles formes narratives émergent de l'articulation entre texte, image et son dans des productions comme les blogs ?

3.3. INTERACTIONS, CONVERSATIONS, RENCONTRES, RELATIONS, RESEAUX

Les différentes formes d'interaction sociale peuvent être étudiées à travers les modalités sensorielles et la perception, les comportements verbaux et non verbaux, comme à travers les dispositifs d'intermédiation. Les situations de face à face et en co-présence, comme les interactions à distance méritent un renouvellement des approches. Les travaux à conduire peuvent notamment interroger :

- les spécificités des différentes modalités d'interaction (image, voix, texte,...) et les formes de couplage entre personne et artefact ;
- les formes d'intermédiation permettant des échanges, des transactions et les transformations induites par le développement des intermédiations numériques, notamment sur les rencontres, les relations amoureuses, les sociabilités, les mises en relation commerciale ou professionnelles ;
- les modalités de construction du lien social, dans leur succession de rencontres et d'échange, mais aussi l'émergence, la formation et l'articulation des réseaux (formes de multi-appartenance et d'engagement des individus dans les groupes).

Interactions et multimodalité

L'interaction en face à face mobilise les multiples modalités sensorielles et combine comportements verbaux et non verbaux, gestes et paroles en interaction, etc. Les formes élémentaires d'interaction sociale et de communication multimodale peuvent encore faire l'objet de recherches innovantes. De telles perspectives se prêtent également à une extension des recherches sur les fonctions psychologiques et la cognition au-delà d'un cadre individuel, dans la mesure où il est impossible de séparer cognition et communication dans l'interaction.

La généralisation des technologies numériques conduit à reposer les questions relatives à la pluralité des médias impliqués dans la communication. Les supports numériques favorisent la présentation conjointe d'informations textuelles, imagées, sonores, voire kinesthésiques et olfactives. Les formes de médiation avec autrui concernent l'image, la voix, le texte, pris ensemble et séparément. Quelles sont les spécificités sensorielles et interactionnelles de chacune de ces modalités ? Comment celles-ci sont-elles conjuguées dans des dispositifs multimodaux ? Comment les formes que prennent des interactions distribuées sur plusieurs médias contribuent-elles à reconfigurer les liens et les réseaux sociaux ?

Même lorsque la communication en face à face n'est pas directement évoquée, peut-elle jouer un rôle dans l'établissement de comparaisons entre les pratiques dans les contextes médiés par des technologies et dans des contextes de face à face ? Beaucoup de situations contemporaines impliquent l'articulation d'interactions en présence et à distance. Comment repenser la coexistence, l'interdépendance et les reconstructions mutuelles entre interactions en présence et à distance ? La littérature a discuté de ces questions sans les confronter à des matériaux empiriques et en s'appuyant trop rarement sur des perspectives historiques et sur des approches d'ethnographie comparée.

Enfin, ces questions concernent aussi bien la communication entre les êtres vivants que celle entre les hommes et les machines. Le développement de la capacité des artefacts à se présenter et à interagir sur des registres multimodaux, combiné à l'« intelligence » croissante qui leur est conférée par l'incorporation de capteurs et de logiciels de traitement de données, favorise des formes de couplage originales entre les personnes et les artefacts qui les entourent : comment décrire ces formes d'interactivité ? Cette évolution conduit à développer des êtres mécaniques remettant en cause certaines distinctions naturalisées entre l'homme et les machines. Comment rendre compte des spécificités des interactions homme-machine et des formes de subjectivation et d'agentivité (*agency*) lors de ces rencontres aux frontières du technologique et de l'humain ? Les études les plus importantes pour aborder cette question ont été surtout menées jusqu'à présent dans des environnements contrôlés. Il serait souhaitable d'y adjoindre des enquêtes de type ethnographique, comme cela commence à se faire, surtout au Japon, pour que puisse se développer une véritable connaissance de la manière dont se définissent de telles interactions dans la moyenne ou longue durée, dans des groupes et des contextes divers (musées, écoles, etc.).

Rencontres

Les médiations de proximité assurées par des « tiers lieux », des espaces privés et publics de convivialité semblent se raréfier, du fait de l'accroissement des mobilités et de la désynchronisation des temps sociaux. Ces hypothèses sur l'évolution de la sociabilité devraient être mieux étayées empiriquement. Simultanément, des formes d'interaction entre les personnes émergent, portées par les TIC, qui se donnent pour objectif d'apparier des inconnus dans des contextes relationnels variés qui vont de la relation amoureuse aux marchés de l'emploi, en passant par la consommation.

Les dispositifs d'intermédiation constituent des sujets de recherche d'une grande actualité. Loin d'affranchir les rencontres de leurs ancrages spatiaux, ils peuvent, au contraire, les renforcer. Dans ces formes d'intermédiation entre inconnus, les modalités de construction de la confiance sont diverses : formatage des informations sur les personnes, construction de dispositifs d'évaluation et de réputation, etc. Les usages de ces plates-formes d'interaction et d'intermédiation mériteraient d'être analysés en prenant en compte la manière dont elles sont exploitées comme une ressource parmi d'autres dans des activités complexes et plurielles (rencontrer un partenaire amoureux, trouver un colocataire, un appartement, un emploi, un acheteur pour un bien de consommation, etc.). Elles pourraient aussi être analysées du point de vue des pratiques sociales induites. Ces usages pourraient également être replacés dans une perspective historique qui analyse sur le long terme les dispositifs de rencontre et de mise en relation entre les individus. N'assiste-t-on pas à une redéfinition de la manière dont se tissent et se perpétuent les liens sociaux et les liens de parenté, en particulier dans les communautés diasporiques ou toutes celles qui incluent une importante proportion de populations émigrées ?

Liens et réseaux sociaux

L'analyse des réseaux sociaux constitue, depuis une vingtaine d'années, un champ de recherches très actif et fécond. Ces recherches croisent les questions de communication. Ainsi, le développement des réseaux digitaux et des dispositifs de communication offre de nouvelles formes de données pour constituer, visualiser et analyser les réseaux sociaux, leur structure. Comment caractériser le lien social en tant que processus ? Comment le lien social se construit-il dans une succession de rencontres, contacts et échange de tous types, à partir de médias et de modalités diverses ?

Une autre dimension très actuelle des recherches s'appuie sur la possibilité d'associer aux données concernant les réseaux sociaux, des données sur la localisation des personnes. Quelles sont les corrélations entre la structure relationnelle des réseaux, les formes d'interaction médiatisée qui concrétisent ces liens et les positions mutuelles des membres ? Quelles sont les dynamiques de ces réseaux, notamment géographiques ? D'un point de vue spatial, quelle est la relation entre virtualisation du lien et déterritorialisation des collectifs, et le renforcement de rapports de proximité ? D'un point de vue temporel, quelle est la tension entre les collectifs circonstanciels, liés à l'adhésion momentanée et à un objectif commun, et la stabilisation des collectifs ?

Enfin, les développements récents de l'internet sont marqués par une forte orientation vers la mise en réseau social. De nombreuses plates-formes et services en ligne visent à donner à leurs utilisateurs des outils pour construire des formes d'association et de réseau. Comment ces réseaux émergents s'articulent-ils à des réseaux existants ? Comment les formes d'engagement, de multi-appartenance et de construction multimodale des liens sociaux évoluent-elles ? Les dispositifs de mise en visibilité des réseaux sociaux qui accompagnent l'inscription digitale des liens induisent-ils des formes originales de réflexivité ?

3.4. ESPACES PUBLICS, CITOYENNETE, MEDIAS

Dans les sociétés pré-modernes, l'étude de l'information, de sa production, de sa circulation n'a pas toujours eu une place spécifique. En revanche, la naissance et le développement de médias d'information de masse depuis le 19^e dans les sociétés occidentales se sont accomplis à travers de nombreuses mutations et polémiques. Il s'agit de reconsidérer l'importance des transformations actuelles à l'aune de cet héritage historique et de reposer la question de la citoyenneté, de la structuration de l'espace public dans le contexte contemporain de production de l'information. Par ailleurs, l'accélération de la production et de la diffusion de l'information a des effets sur les modalités de construction de la confiance, notamment dans le champ politique et scientifique.

La question de la protection de la vie privée et des données personnelles émerge comme un phénomène saillant et contradictoire, et pose de nombreuses questions de recherche sur le paradoxe de l'exigence de transparence, le dévoilement délibéré du soi, et la crainte du contrôle..

Information et pouvoir dans les sociétés pré-industrielles

Tous les pouvoirs, même les plus secrets, communiquent, c'est-à-dire transmettent, publient des messages, rendent publiques leurs décisions, se mettent en scène en se signalant comme pouvoir : la circulation et le contrôle de l'information sont donc des moyens indispensables d'exercice du pouvoir avant l'invention de la communication de masse.

L'étude de la communication du pouvoir dans les États pré-modernes permet d'aborder non seulement les questions de la légitimation et de l'exercice du pouvoir, mais aussi celle de sa perception, voire de sa contestation. Un pouvoir ne tire pas seulement son autorité de ses institutions et de ses armes, mais aussi des représentations de son autorité ; dans ce but, de manière spécifique, au sein de chaque société, il utilise à chaque fois des moyens de communication et des lieux qui lui sont propres et qui sont adaptés à l'espace idéologique qu'il entend imposer. Par moyens de communication, on entendra les écrits, mais aussi les représentations figurées, la communication gestuelle ou orale, et, par lieux, les places publiques, les rues et les voies, les palais ou les lieux sacrés.

On ne saurait aborder ces questions sans réfléchir à la nature du vecteur ou du support de l'information, lettre, message, décret, transmission orale ou affichage. Une mise en perspective historique peut être pertinente : par exemple l'affichage, officiel ou sauvage, public ou privé, durable ou éphémère, ne prend son véritable sens que si l'on se réfère à l'omnipotence de l'écrit dans l'environnement des villes de l'antiquité.

Information, espaces publics, citoyenneté dans le monde moderne

Trois types de transformations interdépendantes peuvent être soulignés : le rôle accru des médias dans les dispositifs de « publicisation » des débats et dans la construction des problèmes publics, la montée d'une production amateur de l'information, la mondialisation de l'information.

- Il est opportun de mieux comprendre l'activité des médias dans la constitution des espaces publics, notamment dans la sélection et la « publicisation » d'événements, dans la configuration de problèmes publics, et dans l'émergence de publics politiques. On cherchera à cerner les nouvelles modalités de la démonstration (c'est-à-dire de l'argumentation, de l'exposé ou de la production de preuves relatives à des problèmes, des points de vue, des projets, des revendications, etc.), comme moments importants de la régulation des espaces publics politiques, scientifiques ou culturels. Les conditions d'émergence, de développement et de diffusion des controverses scientifiques peuvent notamment être étudiées.
- Des formes de confrontation se développent dans les espaces de communication en ligne sur Internet. Leur visibilité dans les débats publics reste à étudier. Leur organisation et leur fonctionnement favorisent-ils ou freinent-ils le développement de débats contradictoires ? Induisent-ils une transformation de l'exercice de la citoyenneté, des modes d'engagement ? Contribuent-ils à la transformation de l'engagement dans les organisations traditionnelles, tels que partis ou syndicats, voire au fonctionnement de ces dernières ? A quel niveau d'action – local, national, mondial – sont-ils opérants ?
- Enfin, le développement d'une information à l'échelle mondiale transforme notre relation de citoyen par rapport à l'État. On peut s'interroger sur le degré de résistance, de perméabilité ou d'adaptation de modèles nationaux ou transnationaux, et sur l'articulation entre globalisation culturelle et mondialisation économique, comme entre globalisation et permanence, voire renforcement de la place d'une information de proximité (locale ou communautaire).

Traçabilité et vie privée

Les nouvelles technologies d'information permettent de suivre les traces laissées sur les parcours de navigation et d'accéder à des informations détaillées sur les pratiques quotidiennes des individus, voire sur la vie intime. Des inquiétudes s'expriment devant l'exploitation de ces données qui posent la question de la protection de la vie privée et du respect d'un certain nombre de droits touchant à la personne. Simultanément, on observe une tendance croissante des individus à produire des informations sur eux-mêmes et à exposer leur intimité dans les médias et les réseaux. Quelles sont les caractéristiques sociales des individus qui multiplient les traces ou qui n'en laissent aucune ? Quels sont les degrés d'acceptabilité de l'intrusion dans la vie privée et de la traçabilité des comportements ? Comment élaborer des modes de régulation qui protègent les individus devant les risques d'exploitation des données individuelles ou d'intrusion dans la vie privée tout en tenant compte des comportements effectifs ? Quelles sont les formes de protection possible (autorégulation, dispositifs techniques, chartes de bonne conduite, labels, normes légales obligatoires...) ? On s'interrogera aussi sur les problèmes posés par les différences de législation au niveau international dans le domaine de la protection des données individuelles et de la vie privée.

Confiance, institutions, organisations

La confiance est un mécanisme qui permet de réduire la complexité du futur, et notamment de pallier l'incertitude des situations et le caractère incomplet de l'information. Les substituts fonctionnels de la confiance sont le contrôle et la transparence. La démultiplication des moyens d'information peut avoir un effet paradoxal, en augmentant d'un côté l'exigence de transparence de la vie publique et en générant, de l'autre, un discours critique sur les médias eux mêmes. Comment se positionnent les différents médias, et les différents supports dans cette polémique ? Quel rôle joue la fonction de médiation dans ce contexte ?

Les nouvelles technologies modifient le rôle des journalistes en rendant possible une production amateur de l'information. Quel statut ont ces informations par rapport aux pratiques professionnelles et au code déontologique des journalistes ? Pourquoi acquièrent-elles, parfois, une crédibilité plus grande que celle des médias professionnels ? Offrent-elles de nouveaux espaces pour le déploiement de rumeurs ? On a beaucoup évoqué la crise de confiance des citoyens à l'égard des moyens d'information. Quels sont les nouveaux paramètres qui justifient ce constat ? Peut-on expliciter, plus précisément, les secteurs politiques, sociaux, culturels qui sont le plus sensibles à cette modification des mécanismes de la confiance ?

3.5. ENVIRONNEMENT, ESPACE, MOBILITES

L'analyse des formes de l'activité humaine et de la coopération dans des environnements équipés peut permettre de saisir les dynamiques linguistiques et interactionnelles, leurs appuis matériels et documentaires, les ajustements entre les compétences, la construction des collectifs en action et dans l'action. Ainsi, l'étude des mécanismes d'attention, les formes de vigilance et d'implication peuvent être renouvelées, grâce à une meilleure compréhension de l'action dans des environnements équipés et des organisations complexes.

La question du rapport des activités aux espaces dans lesquels elles s'inscrivent et qu'elles contribuent à façonner méritent de nouvelles investigations : expériences de la mobilité, réarticulations des espaces privés et publics, dynamiques des territoires, flux migratoires et diasporas, etc.

Agir et coopérer dans des environnements complexes

La prolifération des dispositifs communicationnels et la complexification des activités favorisent les situations coopératives dans lesquelles d'une part la communication articule des interactions en présence et des engagements distants, et d'autre part les activités sont distribuées selon de multiples appuis informationnels, artefactuels et humains. L'analyse des formes de l'activité humaine et de la coopération dans de telles écologies (centres de coordination, cockpits, salles de marchés, ateliers, bureaux paysagers, salles de jeux en réseau,...) constitue un champ de recherche très actif. La superposition de ces formes de communication (réunions en présence, par visioconférence, échanges de proximité, communication en asynchrone par mail et en synchrone par chat, etc.) représente un terrain intéressant pour saisir les dynamiques linguistiques et interactionnelles, analyser les supports informationnels et les documents dans l'action, la construction de sociabilités, l'émergence de compétences ajustées.

Ces environnements posent très directement la question des relations entre communication et forme de coopération. Comment les échanges contribuent-ils à l'élaboration collective de connaissances ? Comment les différentes opérations (cognition, mémoire, calcul, décision, etc.) sont-elles distribuées au niveau des systèmes, des agencements socio-techniques ou des individus ? Les concepts de cognition située, de cognition distribuée, de couplage, d'émergence, etc., traduisent l'importance des approches écologiques de l'activité et du travail humain. Outre leur intérêt théorique, ces travaux sont également susceptibles de retombées pratiques en matière par exemple de conception de prothèses cognitives, d'appuis cognitifs, etc.

Agir dans des environnements et des organisations complexes pose la question de la nature de l'attention, des engagements, de l'implication. Comment les acteurs cheminent-ils entre le versant positif de la distribution des engagements dans les écologies informationnelles contemporaines, c'est-à-dire la multi-activité, et son versant négatif, la dispersion ? Quels rôles jouent l'attention flottante et la vigilance périphérique ? Ces technologies et les procédures qu'elles contribuent à générer, conduisent-elles à une intensification du travail et une fragmentation de l'activité ? Affectent-elles l'expérience du travail et ses temporalités ? Quels effets (surcharge cognitive, addiction, etc.) peuvent accompagner ces transformations ?

Habiter

Comment habitons-nous des environnements quotidiens saturés de terminaux d'information et de communication, qu'il s'agisse de lieux publics (gares, cafés, transports en commun...) ou de l'espace privé ? Les historiens ont souligné les effets de la diffusion des outils de mesure du temps sur la disciplinarisation du travail, sur la coordination des temps sociaux : qu'en est-il de la présence des écrans publicitaires, de l'information continue (radio, télévision...) ? Quelles conséquences ont ces formes de consommation sur d'autres activités, notamment celles qui sont centrées sur l'information et la connaissance, comme l'enseignement ?

Comment faisons-nous société dans des environnements dits intelligents et susceptibles de déployer, développer et d'étendre les capacités des sujets ? En quoi le fait d'habiter ou de se déplacer dans ces espaces « augmentés » détermine-t-il une expérience particulière ? Comment décrire l'expérience de la mobilité que développe un passant, ou un conducteur, orienté à la fois vers l'espace public ordinaire et les activités d'écran ? De quel type d'espace public s'agit-il ? Comment se règle la tension entre porter sur soi une multiplicité croissante de dispositifs d'accès et, au contraire, déporter sur l'environnement les ressources communicationnelles et informationnelles ?

La possibilité d'accéder à des personnes et des ressources distantes en situation de mobilité transforme l'expérience même de l'espace, et reconfigure la notion de territoire. Les frontières entre les lieux et les activités, et le sens même des déplacements, en sont modifiés. Comment sont entretenues et régulées ces démarcations entre activités professionnelles et privées, sur les lieux de travail et de résidence ?

Par ailleurs, l'équipement du corps et des espaces habités (domicile, lieux de travail, espaces urbains) avec des technologies d'information et de communication modifie l'expérience de la mobilité et celle de « l'habiter ». On peut admettre que le recours aux TIC constitue une modalité qui permet aux individus d'accroître leurs mobilités et leurs capacités à combiner différentes échelles. Dans l'espace tramé par les réseaux de communication électronique, quels types de négociation opèrent les individus dans les différents groupes (d'amis, foyer, collectifs de travail, communautés diverses...) ? Comment les individus articulent leurs stratégies de connexion et de déconnexion ? Quelles territorialités contemporaines émergent de ces pratiques ?

Flux : mobilités, migrations, mondialisation

Le développement généralisé des dispositifs de communication et de leurs usages contribue à transformer la relation entre activités, relations sociales et déplacement. Si les ressources communicationnelles peuvent permettre une réduction ou un contrôle des mobilités, elles constituent aussi un levier puissant pour les phénomènes de mondialisation en permettant à des personnes de plus en plus éloignées d'interagir et de coopérer : familles distribuées sur plusieurs continents et connectées par les réseaux digitaux ; entreprises globalisées, opérant en mode projet multi-sites et multi-continentes, délocalisation de pans d'activité dans des pays en voie de développement (y compris des activités relationnelles, comme dans le cas des industries de services et des centres d'appel). En s'appuyant d'une part sur un usage accru des dispositifs de communication interpersonnelle, et de l'autre sur un accès globalisé à des médias locaux (qui renforcent différentes formes d'appartenance et de communautés imaginées), des groupes sociaux, des diasporas et des organisations distribués et géographiquement diffus acquièrent des formes originales de cohésion et de consistance. Quel est le rôle des nouvelles technologies de communication pour les populations migrantes en termes d'information, de coordination et de gestion des parcours de migration ? Quelle est leur place dans l'entretien des liens sociaux entre pays d'origine et pays de résidence pour les populations immigrées ? Quelles sont les conséquences du développement d'une offre audiovisuelle mondialisée sur la transformation des modes de vie, des relations aux pouvoirs publics locaux, et plus largement des identités culturelles nationales ?

Les questions sociales, économiques et politiques qui touchent aux problèmes de flux migratoires, d'appartenances multiples et d'intégration sociale apparaissent renouvelées. Comment en rendre compte ? Comment les politiques publiques se déploient-elles dans ce contexte de complexification des échelles d'intervention ? En quoi l'expérience de la citoyenneté est-elle transformée par la multiplication possible des collectifs d'appartenance ?

Cette recomposition des flux doit enfin être pensée dans le contexte de l'émergence d'une pluralité de dispositifs d'identification et de traçage qui contribuent à l'expérience de l'habiter et de la mobilité dans des sociétés où la surveillance est en passe de se généraliser selon des modalités spécifiques.

3.6. PRODUCTIONS, ORGANISATIONS, METIERS

L'accroissement des moyens d'échanges à distance entraîne de nombreuses transformations et reconfigurations de la production et de la distribution des biens et des services. Comment ces nouveaux modèles économiques s'articulent-ils avec des modèles plus anciens ? Parmi les secteurs concernés, les industries de production de savoir et de la culture méritent d'être particulièrement étudiées, tant sous l'angle des structures industrielles, des marchés du travail, que des nouveaux modèles financiers de consommation. Les formes d'inscription des activités dans les territoires peuvent être analysées, comme les différents modes d'organisation des collectifs de travail.

Les technologies de l'information et de la communication associées à des stratégies d'organisation nouvelles transforment les façons de concevoir et de produire, tant au sein des entreprises que de l'administration. Ces transformations peuvent être étudiées à travers les modes d'intégration des connaissances distribués, les temporalités de conception des produits, les relations entre les activités de conception et les autres fonctions.

Enfin les différents métiers de la communication, de l'information, de la connaissance méritent d'être étudiés dans leurs dynamiques professionnelles, comme à travers les identités, les carrières, les savoir-faire et les compétences mobilisés, ceci dans une perspective historique qui permettra de saisir les transformations, comme les invariances. Plus généralement, le développement, des techniques de l'information et de la communication et les nouveaux modes d'action qu'ils suscitent, comme le développement de méthodes et de savoir-faire permettent d'étudier les évolutions de différents métiers et de champs, comme par exemple, le champ politique.

De nouveaux modèles économiques

La communication apparaît sous des formes nouvelles comme un vecteur de la production et de la distribution des biens et des services. Elle ne prend plus en effet seulement la forme unidirectionnelle des médias de masse, mais aussi celle de plateformes d'échanges interactifs d'informations se déployant à une vaste échelle. De nouveaux modèles de co-production et de distribution des biens et des services tendent à se greffer sur ces plateformes d'interaction, que ce soit dans l'organisation interne des entreprises, les relations entre organisations (entreprises, administrations, communautés...), les liens entre producteurs et consommateurs, entre utilisateurs, entre usagers et administrations... On observe également des articulations croissantes entre communication et offre d'informations comme sur les blogs ou les plateformes pair à pair.

Comment une valeur nouvelle se crée t-elle entre communication, production et distribution ? Quelles sont les formes de production et de gestion de cette valeur, sachant qu'elle implique des acteurs hétérogènes qu'il faut mobiliser et qu'elle suscite des conflits pour la co-produire et la partager ? Qui domine ces nouveaux modèles, les acteurs traditionnels qui intègrent la fonction d'infomédiation ou/et les plateformes ? Y a-t-il concurrence ou complémentarité entre nouveaux et anciens modèles de production et de distribution ? Peut-on les considérer comme des modèles alternatifs ? Quels sont les atouts et limites de modèles qui reposent sur une exploitation intensive et intrusive d'informations personnalisées ?

La technologie est souvent au cœur de ces enjeux, au travers de la concurrence des standards et des normes, du rôle des interfaces, des choix ergonomiques. Elle incorpore

des visions diverses de l'appropriation sociale des outils ainsi que des dynamiques différentes d'innovation sur les marchés émergents. On s'interrogera notamment sur les interactions entre les stratégies des offreurs de technologies qui tentent d'induire des types d'achat et d'usage et les comportements des utilisateurs qui participent à la définition de nouveaux modes de communication.

Transformations de la production des biens culturels

Comme la révolution industrielle de la fin du XIX^e siècle, la révolution technologique de la fin du XX^e siècle engendre de nombreuses transformations dans les structures industrielles de production du savoir et de la culture (une comparaison précise entre ces deux moments historiques serait d'ailleurs intéressante à mener). Depuis une dizaine d'années, ces changements technologiques se sont accélérés et affectent l'ensemble du modèle économique de production et de distribution des biens culturels (médias compris). Il convient de mener des recherches empiriques à trois niveaux :

- celui des structures de l'industrie en s'interrogeant sur les conséquences de la convergence croissante entre les industries des télécoms, des médias et de l'Internet,
- celui des marchés du travail, en analysant les transformations des morphologies professionnelles et l'articulation entre les différents secteurs d'emploi (avec un intérêt particulier pour les métiers de l'information et du journalisme, de la communication, des médiations culturelles..),
- celui des nouveaux modèles financiers de la consommation culturelle, la culture de la gratuité posant des questions cruciales au droit (remise en question des fondements juridiques du droit d'auteur), ainsi qu'à la sociologie et l'économie (transformation des modes d'accès aux œuvres et des modalités de consommation).

Evolution des modèles d'organisation des activités et dynamique des territoires

L'accroissement des moyens d'échanger à distance (transport, télécommunications), le développement de normes et de certifications mondiales, et certaines formes de dématérialisation des échanges modifient l'organisation spatiale des activités. Certaines composantes des activités peuvent être réalisées à distance tandis que d'autres continuent de s'inscrire dans des territoires, des espaces physiques. Cette hybridation des espaces virtuels et des espaces physiques produit de nouvelles formes d'organisation des activités, que ce soit pour le travail, la production ou la distribution des biens et des services (par exemple, dans le secteur des jeux vidéo). Quelles sont ces nouvelles formes d'organisation pour les collectifs de travail, les entreprises, les administrations, les territoires ? Quels sont les facteurs d'ancrage territoriaux dans des univers qui se dématérialisent ? Quelles contraintes d'enracinement territorial continuent de peser sur les activités et les services réalisés partiellement à distance ? Que deviennent les inégalités géographiques d'accès aux biens et services lorsque les échanges s'effectuent à distance ? Quelles politiques publiques doivent être menées pour corriger d'éventuelles inégalités et à quelle échelle géographique ?

Les métiers

A l'exception notable des journalistes, les métiers de la communication et plus généralement les professionnels des industries de loisir et de la connaissance font encore trop peu souvent l'objet d'investigations approfondies, tant du point de vue de la

sociographie contemporaine que d'une réflexion plus historique, mettant en perspective les grandes évolutions de divers métiers liés à la communication (publicitaires – graphistes, créatifs, etc.-, conseillers en communication, relations presse, webmestre...). Une réflexion sur la nature des mutations en cours serait des plus utiles. Les mutations récentes du marché et de la création publicitaires mériteraient d'être étudiées.

De même, les études portant sur la façon dont les rédactions s'adaptent aux nouvelles technologies, et sur leur stratégie de mise en ligne pourraient être conduites. Enfin, s'agissant des journalistes, il conviendrait également de nourrir les trop rares recherches comparatistes à l'échelle internationale, et de s'interroger sur les effets de la dilatation de l'offre médiatique sur le profil et les pratiques professionnels (croissance de la presse spécialisée, des journaux gratuits, des télévisions spécialisées, etc.). Il serait ainsi important d'analyser la transformation du rapport aux sources qu'implique le recours à des informations sur internet. L'éclairage de précédents historiques sur les mutations de la profession serait notamment utile.

L'essor pris par l'usage de l'internet dans la communication politique électorale, ouvre la voie à des études portant les transformations des métiers des différents acteurs concernés, comme sur leurs pratiques.

Conception, production

Les interactions au sein des organisations et, entre celles-ci, s'appuient de manière croissante sur les technologies de l'information et de la communication. Les travaux ont montré que ces technologies n'induisent pas d'elles-mêmes de modèles particuliers d'organisation mais, qu'associées à des stratégies de réorganisation, elles conduisent à de réelles transformations dans les façons de concevoir et de produire, non seulement au sein des entreprises, mais aussi au sein des administrations.

A quels nouveaux modes de gestion des processus d'innovation sont-elles associées ? Comment permettent-elles :

- de gérer l'intégration de connaissances de plus en plus distribuées entre les individus, les équipes, les centres de R&D, les laboratoires scientifiques,
- de réduire les temps de conception des produits et d'atténuer les effets d'irréversibilité en assemblant de manière diversifiée des connaissances modularisées,
- de modifier les relations entre la conception et les autres fonctions de l'entreprise,
- d'impliquer de manière croissante les savoirs des clients et des utilisateurs dans la conception sous des formes renouvelées ?

Les collectifs de travail sont également affectés par l'usage des TIC. De plus en plus de salariés travaillent à distance avec des entités extérieures sans nécessairement connaître leurs interlocuteurs. Associées aux outils de gestion des délais et de la qualité, les technologies de communication transforment les interactions au sein des groupes de travail et vont de pair avec une évolution du management des ressources humaines. Une des composantes essentielles de ces transformations est la capacité croissante des technologies à supporter des communications informelles via des interactions décentralisées, capacité qui vient s'ajouter à leur faculté antérieure de formaliser a priori les processus de travail. Quels nouveaux équilibres s'établissent entre contrôle et autonomie, incitation et supervision, temps différés et synchronisation croissante des activités ?

4. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION

Sont décrits ci-après les critères d'éligibilité et d'évaluation utilisés au cours de la procédure de sélection décrite en annexe §1.

4.1. CRITERES D'ELIGIBILITE

- Le coordinateur du projet ne doit pas être membre du comité d'évaluation du programme.
- Les responsables scientifiques et techniques des partenaires organismes de recherche doivent être des personnels permanents d'organismes de recherche.
- Les dossiers sous forme électronique (documents de soumission A et B) et sous forme papier (document de soumission A uniquement) doivent être soumis dans les délais, au format demandé et être complets (toutes les rubriques obligatoires doivent être remplies) ; les contenus des versions électronique et papier du document de soumission A doivent être identiques.
- Le projet doit entrer dans le champ de l'appel à projets.
- La durée du projet doit être comprise entre 2 ans et 4 ans.
- Nature du partenariat (cf. § 2.2.1). Les partenaires devront appartenir à l'une des catégories suivantes :
 - Organisme de recherche (université, EPST, EPIC, etc.)².
 - Entreprise¹
- L'aide demandée doit être inférieure à 150 000 euros en moyenne par an et par projet

IMPORTANT

- Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas soumis à avis d'experts extérieurs et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement de l'ANR.
- Les dossiers transmis après les échéances indiquées seront déclarés non recevables.

¹ Cf. définition complète en annexe § 2.3.

4.2. CRITERES D'EVALUATION

Les projets seront notamment examinés selon les critères suivants :

- Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets
- Qualité scientifique (sujet, objectifs, démarches, attendus, etc.)
 - originalité et caractère novateur du projet par rapport à l'état des connaissances
 - qualité et justification de la problématique
- Pertinence de la méthodologie
 - justification des approches. Stratégies de recherche, choix et accès aux terrains, aux sources, etc.
 - modalités de collaboration interdisciplinaire si nécessaire
 - si nécessaire : modalités de constitution, d'archivage, d'accès et de partage des données de corpus, etc.
- stratégie de valorisation et de protection des résultats du projet, gestion des questions de propriété intellectuelle.
- Compétence scientifique des proposant
 - compétence scientifique des équipes constituées pour le projet
 - capacité à conduire le projet
 - adéquation entre partenariat et objectifs scientifiques
- Faisabilité (plan de travail, calendrier, modalités de travail en commun, gestion du projet etc).
- Moyens humains et financiers (adéquation à la chronologie et aux objectifs du projet, justification de l'aide demandée en fonction du programme des travaux, etc.)

5. DISPOSITIONS RELATIVES AU FINANCEMENT

Le financement attribué par l'ANR à chaque partenaire sera apporté sous forme d'une aide non remboursable, selon les dispositions du « Règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR », disponible sur le site internet de l'ANR.

Seuls pourront être bénéficiaires des aides de l'ANR les partenaires résidant en France, les laboratoires associés internationaux des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français ou, les institutions françaises implantées à l'étranger. La participation de partenaires étrangers est néanmoins possible dans la mesure où chaque partenaire étranger assure son propre financement dans le projet.

IMPORTANT

- l'ANR n'attribuera pas d'aide d'un montant inférieur à 15 000 € à un partenaire d'un projet.

Pour les entreprises³, le **taux maximum** d'aide de l'ANR est le suivant :

Dénomination	Taux maximum d'aide pour les PME ⁴	Taux maximum d'aide pour les entreprises autres que PME
Recherche fondamentale ⁵	75 % des dépenses éligibles	30 % des dépenses éligibles
Recherche industrielle ⁵	75 % des dépenses éligibles	30 % des dépenses éligibles

(*) Pour les projets ne faisant pas appel à une coopération effective entre une entreprise et un organisme de recherche, ce taux maximum est de **60 %**.

Il y a collaboration effective entre une entreprise et un organisme de recherche lorsque l'organisme de recherche supporte au moins 10 % des coûts entrant dans l'assiette de l'aide et qu'il a le droit de publier les résultats des projets de recherche, dans la mesure où ces résultats sont issus de recherches qu'il a lui-même effectuées.

⁴ On entend par « entreprise » toute entité exerçant une activité économique, indépendamment de sa forme juridique (cf. définition en annexe § 3.3).

⁵ En particulier, est une PME une entreprise **autonome** comprenant jusqu'à 249 salariés, avec un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou un total de bilan inférieur à 43 M€ (cf. annexe § 3.3).

⁶ Cf. définitions en annexe § 3.1.

IMPORTANT

en application des nouvelles dispositions communautaires sur les aides d'État :

- l'effet d'incitation⁶ d'une aide de l'ANR à une entreprise autre que PME devra être établi. En conséquence, les entreprises autres que PME sélectionnées dans le cadre du présent appel à projets seront sollicitées, pendant la phase de finalisation des dossiers administratifs et financiers (cf. annexe § 1), pour fournir les éléments d'appréciation nécessaires.
- Les bénéficiaires de l'aide de l'ANR sur des projets partenariaux organisme de recherche/entreprise devront fournir, dans un délai maximum de douze mois après la date d'entrée en vigueur des actes attributifs d'aide les concernant, une copie de leur accord de *consortium* ainsi qu'une attestation signée par eux de sa compatibilité avec les dispositions de l'encadrement communautaire des aides à la recherche, au développement et à l'innovation (cf. annexe § 4).

Les recrutements sous forme de contrat à durée déterminée (CDD) ne pourront pas excéder 24 mois par année de projet et devront être dûment motivés. L'ANR ne prendra pas en charge le financement de personnel en CDD au-delà de la fin du projet.

L'ANR n'accordera pas d'allocations de recherche dans le cadre de cet appel à projets. Le recours à des doctorants peut être envisagé pour des vacances ne dépassant pas 6 mois.

⁶ La définition de l'effet d'incitation figure en annexe § 1.

6. POLES DE COMPETITIVITE

Les partenaires d'un projet labellisé par un (des) pôle(s) de compétitivité et retenu par l'ANR dans le cadre de cet appel à projets pourront se voir attribuer un complément de financement par l'ANR.

La procédure à suivre est décrite ci-après.

Le formulaire d'attestation de labellisation d'un projet par un pôle de compétitivité téléchargeable au format Word (*.doc) est disponible avec les documents téléchargeables constituant le dossier de soumission sur le site internet de l'ANR.

Le partenaire coordinateur devra transmettre le formulaire d'attestation de labellisation, **avec le volet 1 dûment renseigné**, sous forme électronique à la structure de gouvernance de chaque pôle de compétitivité sollicité.

En cas de labellisation, la structure de gouvernance du pôle de compétitivité sollicité devra transmettre à l'ANR le formulaire d'attestation de labellisation **avec le volet 2 dûment renseigné, en deux versions** : une version sous forme papier **signée** envoyée par courrier et une version sous forme électronique au format Word (*.doc) (adresses postale et électronique figurant sur le formulaire).

Le formulaire d'attestation de labellisation sous forme papier **signé** devra être transmis à l'ANR dans un délai de **deux mois maximum** après la date limite d'envoi des projets.

7. MODALITES DE SOUMISSION

Le dossier de soumission à l'appel à projets devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet.

Les éléments du dossier de soumission, (word, pdf, xls), seront mis en ligne sur le site internet de l'ANR et sur le site internet de l'ENS LSH au plus tard le 15/02/2008.

L'ANR recommande de produire une description scientifique et technique du projet en anglais, sauf pour les projets pour lesquels l'usage du français s'impose. Cela concerne en particulier l'essentiel des projets en sciences humaines et sociales, où le français peut être utilisé dans le cadre d'une évaluation internationale. Cela concerne également les projets à fort potentiel de valorisation (recherche industrielle), pour lesquels une expertise par une personnalité non résidente en France ne serait pas recommandée en raison des enjeux économiques particuliers du projet. Au cas où la description scientifique et technique serait rédigée en français, une traduction en anglais pourra être demandée dans un délai compatible avec les échéances du processus d'évaluation.

**LES DOCUMENTS DU DOSSIER DE SOUMISSION DEVRONT IMPERATIVEMENT ETRE TRANSMIS
PAR LE PARTENAIRE COORDINATEUR**

SOUS FORME ELECTRONIQUE

**(documents de soumission A et B) au plus tard le 07/04/08
impérativement avant 16h (heure de Paris) à l'adresse suivante
communication-anr@ens-lsh.fr**

ET

SOUS FORME PAPIER

**(uniquement document de soumission A, signé par tous les partenaires)
par voie postale au plus tard le 07/04/08 à minuit en deux exemplaires,
le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante**

*ENS LSH
Programme ANR Communication
15, Parvis René Descartes
BP 7000 69342 Lyon cedex 07*

**UN ACCUSE DE RECEPTION SOUS FORME ELECTRONIQUE
SERA ENVOYE AU COORDINATEUR PAR L'UNITE SUPPORT**

Les contenus des documents de soumission A sous forme électronique et sous forme papier devront être identiques.

Pour tout renseignement, les personnes à contacter, de préférence par courrier électronique, sont :

technique et scientifique

Pierre-Olivier Pin

pierre-olivier.pin@agencerecherche.fr

administratif et financier

Carine Sevestre

communication-anr@ens-lsh.fr

04 37 37 63 75

ANNEXES

1. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Examen de **l'éligibilité des projets** par le comité d'évaluation et désignation des experts extérieurs.
- **Evaluation des projets** par le comité d'évaluation après réception des avis des experts extérieurs.
- **Examen des projets** par le comité de pilotage et **proposition d'une liste des projets à financer** par l'ANR (liste principale et éventuellement liste complémentaire).
- Etablissement de la **liste des projets sélectionnés** par l'ANR (liste principale et éventuellement liste complémentaire) et publication de la liste.
- Envoi aux coordinateurs des projets non sélectionnés d'un avis synthétisé des comités.
- Finalisation des dossiers administratif et financier pour les projets retenus et publication de **la liste des projets retenus** pour financement. Les entreprises autres que PME sélectionnées seront sollicitées pour fournir les éléments d'appréciation nécessaires pour établir l'effet d'incitation⁷ de l'aide de l'ANR.

Les rôles respectifs des principaux acteurs de la procédure de sélection sont :

- Le **comité d'évaluation**, composé de membres des communautés de recherche concernées, français ou étrangers, issus de la sphère publique ou privée, a pour mission d'évaluer les projets et de les répartir dans trois catégories : A (recommandés), B (acceptables), et C (rejetés).
- Les **experts extérieurs** désignés par le comité d'évaluation, donnent un avis écrit sur les projets. Au moins deux experts sont désignés pour chaque projet.
- Le **comité de pilotage**, composé de personnalités qualifiées et de représentants institutionnels, a pour mission de proposer à partir des travaux du comité d'évaluation, une liste de projets à financer par l'ANR.

Les dispositions de la charte de déontologie de l'ANR doivent être respectées par les personnes intervenant dans la sélection des projets, notamment les dispositions liées à la confidentialité et aux conflits d'intérêt. La charte de déontologie de l'ANR est disponible sur son site internet (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/DocumentsAgence>).

Les modalités de fonctionnement et d'organisation des comités d'évaluation et de pilotage sont décrites dans des documents disponibles sur le site internet de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/DocumentsAgence>).

La composition des comités du programme est affichée sur le site internet de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/Comites>).

⁷ Avoir un effet d'incitation signifie, aux termes des dispositions communautaires, que l'aide doit déclencher, chez son bénéficiaire, un changement de comportement l'amenant à intensifier ses activités de R & D : elle doit avoir comme incidence d'accroître la taille, la portée, le budget ou le rythme des activités de R & D. L'analyse de l'effet d'incitation reposera sur une comparaison de la situation avec et sans octroi d'aide, à partir des réponses à un questionnaire qui sera transmis à l'entreprise. Divers indicateurs pourront, à cet égard, être utilisés : coût total du projet, effectifs de R & D affectés au projet, ampleur du projet, degré de risque, augmentation du risque des travaux, augmentation des dépenses de R & D dans l'entreprise, ...

2. DEFINITIONS

2.1. DEFINITIONS RELATIVES AUX DIFFERENTES CATEGORIES DE RECHERCHE

Ces définitions figurent dans l'encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation⁸. On entend par :

- **recherche fondamentale**, « des travaux expérimentaux ou théoriques entrepris essentiellement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements de phénomènes ou de faits observables, sans qu'aucune application ou utilisation pratiques ne soient directement prévues ».
- **recherche industrielle**, « la recherche planifiée ou des enquêtes critiques visant à acquérir de nouvelles connaissances et aptitudes en vue de mettre au point de nouveaux produits, procédés ou services, ou d'entraîner une amélioration notable des produits, procédés ou services existants. Elle comprend la création de composants de systèmes complexes, nécessaire à la recherche industrielle, notamment pour la validation de technologies génériques, à l'exclusion des prototypes visés [dans la définition du développement expérimental] [...] ci-après ».
- **développement expérimental**, « l'acquisition, l'association, la mise en forme et l'utilisation de connaissances et de techniques scientifiques, technologiques, commerciales et autres existantes en vue de produire des projets, des dispositifs ou des dessins pour la conception de produits, de procédés ou de services nouveaux, modifiés ou améliorés. Il peut s'agir notamment d'autres activités visant la définition théorique et la planification de produits, de procédés et de services nouveaux, ainsi que la consignation des informations qui s'y rapportent. Ces activités peuvent porter sur la production d'ébauches, de dessins, de plans et d'autres documents, à condition qu'ils ne soient pas destinés à un usage commercial.

La création de prototypes et de projets pilotes commercialement exploitables relève du développement expérimental lorsque le prototype est nécessairement le produit fini commercial et lorsqu'il est trop onéreux à produire pour être utilisé uniquement à des fins de démonstration et de validation. En cas d'usage commercial ultérieur de projets de démonstration ou de projets pilotes, toute recette provenant d'un tel usage doit être déduite des coûts admissibles.

La production expérimentale et les essais de produits, de procédés et de services peuvent également bénéficier d'une aide, à condition qu'ils ne puissent être utilisés ou transformés en vue d'une utilisation dans des applications industrielles ou commerciales.

Le développement expérimental ne comprend pas les modifications de routine ou périodiques apportés à des produits, lignes de production, procédés de fabrication, services existants et autres opérations en cours, même si ces modifications peuvent représenter des améliorations ».

2.2. DEFINITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES PROJETS

Pour chaque projet, un **partenaire coordinateur** unique est désigné et chacun des autres **partenaires** désigne un **responsable scientifique et technique**.

Partenaire coordinateur : organisme de recherche ou entreprise d'appartenance du coordinateur.

Coordinateur : il est le responsable de la coordination scientifique et technique du projet, de la mise en place et de la formalisation de la collaboration entre les partenaires, de la production des livrables du projet, de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats. L'organisme auquel appartient le coordinateur est appelé partenaire coordinateur.

Partenaire : unité d'un organisme de recherche ou entreprise.

⁸ Cf. JOUE 30/12/2006 C323/9-10 (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/uploaded/2007/encadrement.pdf>)

Responsable scientifique et technique : il est l'interlocuteur privilégié du coordinateur et est responsable de la production des livrables du partenaire. Pour l'organisme assurant la coordination générale du projet, le responsable scientifique et technique du projet est en général le coordinateur du projet dans son ensemble. Toutefois, notamment dans le cadre de projets de grande taille, la coordination du projet peut être assurée par une tierce personne de la même entreprise ou du même laboratoire.

Projet partenarial organisme de recherche / entreprise : projet de recherche pour lequel au moins un des partenaires est une entreprise, et au moins un des partenaires appartient à un organisme de recherche (cf. définitions au § 3.3 de la présente annexe).

2.3. DEFINITIONS RELATIVES AUX STRUCTURES

On entend par :

- **organisme de recherche**, « une entité, telle qu'une **université** ou un **institut de recherche**, quel que soit son statut légal (organisme de droit public ou privé) ou son mode de financement, dont le but premier est d'exercer les activités de recherche fondamentale ou de recherche industrielle ou de développement expérimental et de diffuser leurs résultats par l'enseignement, la publication ou le transfert de technologie ; les profits sont intégralement réinvestis dans ces activités, dans la diffusion de leurs résultats ou dans l'enseignement ; les entreprises qui peuvent exercer une influence sur une telle entité, par exemple en leur qualité d'actionnaire ou de membre, ne bénéficient d'aucun accès privilégié à ses capacités de recherche ou aux résultats qu'elle produit »⁹.

Les centres techniques, sauf exception dûment motivée, sont considérés comme des organismes de recherche.

- **entreprise**, toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique. On entend par activité économique toute activité consistant à **offrir des biens et/ou des services sur un marché donné**⁹. Sont notamment considérées comme telles, les entités exerçant une activité artisanale, ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique¹⁰.

- **micro, petite et moyenne entreprise (PME)**, une entreprise répondant à la définition d'une PME de la Commission Européenne¹¹. Notamment, est une PME une entreprise autonome comprenant jusqu'à 249 salariés, avec un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou un total de bilan inférieur à 43 M€.

- **microentreprise**, une entreprise qui occupe moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros¹¹.

¹⁰ Cf. *Encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation*, JOUE 30/12/2006 C323/11 (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/uploaded/2007/encadrement.pdf>).

¹¹ Cf. *Recommandation de la Commission Européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des petites et moyennes entreprises*, JOUE 20/5/2003 L 124/39.

¹² *Ibid.*

3. ACCORDS DE CONSORTIUM POUR LES PROJETS PARTENARIAUX ORGANISME DE RECHERCHE/ENTREPRISE

Pour les projets partenariaux organisme de recherche/entreprise, les partenaires devront conclure, sous l'égide du coordinateur du projet, un accord précisant :

- la répartition des tâches, des moyens humains et financiers et des livrables ;
- le partage des droits de propriété intellectuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet ;
- le régime de publication / diffusion des résultats ;
- la valorisation des résultats du projet.

Ces accords permettront également de déterminer l'existence éventuelle d'une aide indirecte entrant dans le calcul du taux d'aide maximum autorisé par l'encadrement communautaire des aides à la recherche, au développement et à l'innovation (ci après appelé « l'encadrement »).

L'absence d'aide indirecte est présumée si l'une au moins des conditions suivantes est remplie :

- le bénéficiaire soumis à l'encadrement supporte l'intégralité des coûts du projet ;
- dans le cas de résultats non protégeables par un titre de propriété intellectuelle, l'organisme de recherche bénéficiaire peut diffuser largement ses résultats ;
- dans le cas d'un résultat protégeable par un titre de propriété intellectuelle, l'organisme de recherche bénéficiaire en conserve la propriété ;
- le bénéficiaire soumis à l'encadrement qui exploite un résultat développé par un organisme de recherche bénéficiaire verse à cet organisme une rémunération équivalente aux conditions du marché.

Le coordinateur du projet transmettra une copie de cet accord ainsi qu'une attestation signée des partenaires attestant de sa compatibilité avec les dispositions de l'encadrement ainsi qu'avec la(les) convention(s) définissant les modalités d'exécution et de financement du projet. Cette transmission interviendra dans le délai de douze mois à compter de la date d'entrée en vigueur des actes attributifs d'aide.

L'attestation devra donc certifier soit que l'accord remplit l'une des conditions énumérées ci-dessus, soit que tous les droits de propriété intellectuelle sur les résultats, ainsi que les droits d'accès à ces résultats sont attribués aux différents partenaires et reflètent adéquatement leurs intérêts respectifs, l'importance de la participation aux travaux et leurs contributions financières et autres au projet. A défaut, l'accord pourra être considéré comme constituant une forme d'aide indirecte, conduisant à minorer le taux d'aide directe attribuée par l'ANR.